

ARRETE WEYERSHEIM 2024-74

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

Vu le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,

CONSIDERANT que des travaux de réfection de voirie au niveau du 84 rue Baldung-Grien à Weyersheim, nécessitent une réglementation de la circulation

ARRÊTÉ :

Article 1er : En raison de travaux de réfection de voirie au niveau du 84 rue Baldung-Grien à Weyersheim, la circulation et le stationnement seront réglementés de la façon suivante :

- Stationnement interdit dans l'emprise du chantier
- Route barrée aux bus et aux véhicules de plus 3.5 tonnes (sauf véhicules de secours) dans la rue Baldung-Grien (entre la rue des Veaux et la rue de la République),
- *Pour la circulation en provenance de Brumath/Gries/Kurtzenhouse :*
Route barrée entre le croisement rue du Petit Village/rue Baldung-Grien et le 78 rue Baldung-Grien avec déviation par la rue des Fossés.
Accès au commerce autorisé
- *Pour la circulation en provenance de Gambenheim :*
Circulation sur demi-chaussée à sens unique entre le 78 rue Baldung-Grien et le croisement rue de la Dîme/rue Baldung-Grien

Le mercredi 18 décembre 2024 de 7h à 18h

Article 2 : Les signalisations réglementaires seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Région Grand Est – Service des transports
- Gendarmerie de la Wantzenau
- Le chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM,
- Le chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- La société Pontiggia

Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 13 décembre 2024

Le Vice-Président,
Sylvie ROEHLLY

